

Article L8243-1 du Code du travail

Date de mise à jour : 23 Janvier 2023

Notre analyse

Le fait de procéder à une opération de prêt illicite de main-d'oeuvre est puni d'une amende de 30.000 euros et d'un emprisonnement de deux ans. Ces peines peuvent être aggravées selon les circonstances.

Article L8243-1 du Code du travail

Le fait de procéder à une opération de prêt illicite de main-d'oeuvre en méconnaissance des dispositions de l'article L. 8241-1, est puni d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 30 000 euros.

Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende :

1° Lorsque l'infraction est commise à l'égard de plusieurs personnes ;

2° Lorsque l'infraction est commise à l'égard d'une personne dont la vulnérabilité ou l'état de dépendance sont apparents ou connus de l'auteur.

Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée.

La juridiction peut ordonner, à titre de peine complémentaire, la peine de confiscation dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 131-21 du code pénal.

La juridiction peut prononcer, en outre, l'interdiction de sous-traiter de la main-d'oeuvre pour une durée de deux à dix ans.

Le fait de méconnaître cette interdiction, directement ou par personne interposée, est puni d'un emprisonnement de douze mois et d'une amende de 12 000 euros.

Dans tous les cas, la juridiction peut ordonner l'affichage ou la diffusion de la décision prononcée, dans les conditions prévues à l'article 131-35 du code pénal. Lorsqu'une amende est prononcée, la juridiction peut ordonner que cette diffusion soit opérée, pour une durée maximale de deux ans, par les services du ministre chargé du travail sur un site internet dédié, dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Prêt de main-d'oeuvre :
conditions de mise en
oeuvre et droits des
travailleurs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le prêt de main-d'oeuvre
en matière d'amiante est-il
légal ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le prêt de main-d'oeuvre
en matière d'amiante est-il
légal ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)